

L'ÉCHO MUNICIPAL



SOMMAIRE

Le mot du Maire	p. 1
Les Conseils Municipaux	p. 2 à 10
Les Commissions communales	p. 11 à 16
L' École	p. 17 et 18
Les jardins de la Voulzie	p. 19 et 20

Page pratique	p. 21
Page santé	p. 22
La Vie des associations	p. 23 à 27
Informations générales	p. 28 à 30
État civil	p. 31 et 32

Rédaction, diffusion Mairie des Ormes-sur-Voulzie 77134 - 3 01 64 01 77 73 - Courriel : mairie.ormes-s-voulzie@wanadoo.fr



BONNE ANNÉE 2005

LE MOT DU MAIRE

Encore une année bien difficile qui s'achève, la catastrophe du 26 décembre 2004 en Asie du sud, nous oblige une fois de plus à nous poser des questions sur les excès « **d'humeur** » de notre planète ?

On ne peut rester insensible à la détresse de la population victime de ce raz de marée. Les médias en ont très longuement exposé les situations dramatiques. L'élan de solidarité mondial, avec l'appui des associations caritatives, a encore une fois prouvé son efficacité.

Notre prochaine réunion du Conseil Municipal décidera sur la façon de formuler notre aide aux sinistrés. Sachant que ce sont encore les populations les plus pauvres qui subissent cette épreuve douloureuse.

L'objet de mon propos est également de faire le bilan de l'année 2004. Les travaux réalisés, que l'on ne voit pas **forcément**, se sont portés essentiellement sur l'entretien de notre patrimoine trop longtemps laissé à l'abandon! Les comptes rendus des Conseils Municipaux vous informent du travail réalisé.

J'attire votre attention sur quelques points :

L'église.

- La réalisation et la pose avec protection de dix vitraux, une création au-dessus de la porte principale de l'édifice sera prochainement installée.
- La rénovation du chemin de croix, la première tranche est terminée.
- La réfection de l'intérieur du clocher, les escaliers, les planchers qui avaient au moins 150 années et la mise en conformité de l'installation électrique.

Environnement.

- La plantation d'un millier de peupliers.
- L'achat d'un semoir à sel. (Qui semble inutile, mais l'hiver n'est pas terminé)!
- Travaux de voirie route du Haut de Moulin d'Ocle et route de St Sauveur.
- Des travaux sur notre réseau d'assainissement qui a une trentaine d'années, les tuyauteries vieillissent très mal! (Un grave problème pour l'avenir).
- Les gouttières et les rives des toitures sur le bâtiment de la Mairie et des écoles.

Projets pour 2005.

- Le chauffage d'une partie de l'église et l'illumination de ce monument.
- Début des travaux de notre futur magasin. (Le permis de construire et les subventions sont accordés).
- La révision du Plan d'Occupation des Sols.
- Peut-être, la rénovation du plafond de la salle polyvalente.
- L'étude d'un contrat triennal (Voiries).

Un rappel, sans polémiquer!

Un dialogue constructif est bien plus efficace qu'une rancœur inutile.

Une pensée respectueuse pour nos disparus de l'année 2004.

J'associe les membres du Conseil Municipal, le C.C.A.S. et les Agents communaux pour vous présenter nos vœux les plus sincères de bonheur et de santé pour cette nouvelle année 2005.



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 JUILLET 2004

<u>Etaient présents</u>: Mesdames et Messieurs VERNET Ph., FRANCOIS P., SALANSON M.C., de NATALE G., PICOT M., MAURY J., CANZIANI M..

Etaient absents: M. PIONNIER Jean-Jacques, excusé, représentée par M. de NATALE Guy.

Mme BOISSY Claudy, excusée, représentée par M. VITU Gilles.

M. MAURY Yannick, excusé, représenté par M. VERNET Philippe.

Mme LOPEZ Jeannine, excusée, représentée par M. MAURY Jacqui.

Absents: Madame SANCHEZ Catherine.

Madame DELCROIX Myriam. Monsieur GHISLAIN Gérard.

Élection au Sénat :

Délégués : 1er tour de scrutin

Le Président a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débats, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages de trois délégués.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à 19 heures 45. Il a donné les résultats ci-

après:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12
A déduire : bulletins blancs et nuls : 0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 12
Majorité absolue : 7

Ont obtenu:

Madame CANZIANI Mireille 12 voix Monsieur GHISLAIN Gérard 12 voix Monsieur de NATALE Guy 12 voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués :

- Madame CANZIANI Mireille, né le 18/08/1961 à Provins (77) qui a déclaré accepter le mandat. Adresse 26 rue du Moulin d'Ocle 77134 Les Ormes-sur-Voulzie.
- Monsieur GHISLAIN Gérard, né le 22/02/1947 à Provins (77) qui a déclaré accepter le mandat. Adresse 10 route nationale 77134 Les Ormes-sur-Voulzie.
- Monsieur de NATALE Guy, né le 09/05/1936 à Paris (20^{ème}) qui a déclaré accepter le mandat. Adresse 23 rue du Moulin d'Ocle 77134 Les Ormes-sur-Voulzie.

Suppléants : 1er tour de scrutin

Il a été procédé ensuite, dans les même formes, à l'élection de trois suppléants.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12
A déduire : bulletins blancs et nuls : 0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 12
Majorité absolue : 7
Ont obtenu :

Monsieur VERNET Philippe 12 voix Madame SALANSON M. Christine 12 voix Monsieur VITU Gilles 12 voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés suppléants :

- Monsieur VERNET Philippe, né le 06/03/1958 à Longueville (77) qui a déclaré accepter le mandat. Adresse 25 rue de la Rivière 77134 Les Ormessur-Voulzie.
- Madame SALANSON Marie-Christine, née le 21/02/1956 à Montereau (77) qui a déclaré accepter le mandat. Adresse 28 Grande rue de Couture 77134 Les Ormes-sur-Voulzie.
- Monsieur VITU Gilles, né le 05/02/1949 à Jaulnes (77) qui a déclaré accepter le mandat. Adresse 17 rue de l'Abreuvoir 77134 Les Ormes-sur-Voulzie.

Informations générales :

- Écho municipal : en cours de rédaction. Ses rubriques sont ouvertes à tous.
- Dépôt de pain pendant les vacances : les bénévoles seront les bienvenus du 11 août au 31 août .
- ◆ La Poste : Le Conseil municipal souhaite qu'aucune modification ne soit apportée aux horaires actuels.
- Monsieur VITU rend compte de l'entretien qu'il a eu avec Monsieur MAURY Jacqui, adjoint délégué aux fêtes.
 - Sonorisation de la salle polyvalente : en cours.
 - 14 juillet : prévoir suffisamment tôt la préparation des festivités.
 - Pour ce qui concerne la délégation de fonction pour les fêtes et les salles municipales, le problème sera traité en septembre.
 - Repas des retraités : la date sera fixée ultérieurement.
- L'aménagement des abords de la roue à aubes est prévu.

SEANCE DU 22 OCTOBRE 2004

<u>Etaient présents</u>: Mesdames et Messieurs VERNET Ph., FRANCOIS P., SALANSON M.C., de NATALE G., PICOT M., BOISSY Cl., LOPEZ d'AZEVEDO J., DELCROIX M., CANZIANI M., PIONNIER J.J.

<u>Etaient absents</u>: M. GHISLAIN Gérard, excusé, représenté par Mme SALANSON M. Christine.

M. MAURY Yannick, excusé, représenté par M. VERNET Philippe. M. MAURY Jacqui, excusé.

Remboursements d'assurance :

Suite au vol perpétré dans la salle polyvalente, le conseil municipal accepte le remboursement proposé par l'assurance 1 449.85 €.

Suite au sinistre enregistré sur le feu tricolore, le conseil municipal accepte le remboursement proposé par l'assurance 3 803.66 €.

Délibérations prises à l'unanimité.

Communauté de communes :

Le conseil municipal donne un avis favorable à la délibération du conseil de la communauté de communes du Canton de Bray-sur-Seine en date du 26 juin 2004 concernant la création, l'aménagement et la gestion d'aires et d'accueil des gens du voyage.

Délibération prise à l'unanimité.

Indemnité de logement :

Le conseil vote une indemnité complémentaire compensatrice de logement de fonction à Madame PIASECKI Véronique, institutrice à l'école primaire des Ormes-sur-Voulzie, au taux réglementaire soit actuellement 50.50 € par mois à compter du 01/09/2004.

Délibération prise par 13 voix POUR – 1 ABSTENTION

Plan d'Occupation des sols :

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123-19 et L.123-13-8ème alinéa, relatifs à la révision simplifiée d'un plan d'occupation des sols,

Vu le projet de développement et d'extension des secteurs à vocation de carrière au sein du territoire communal et les enjeux relatifs à ces exploitations tant pour la commune qu'à une échelle plus vaste.

Considérant que ce projet à caractère privé qui présente un caractère d'intérêt général pour la commune (maintien et développement d'activités et d'emplois) entre dans le cadre de la révision simplifiée fixé par l'article L.123-19 du code de l'urbanisme.

Considérant qu'en vertu de l'article L.123-19 susvisé, la révision simplifiée devra être approuvée avant le 1^{er} janvier 2006,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Article 1. d'engager une procédure de révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols

- Article 2. de soumettre à la concertation de la population, aux associations locales, aux représentants de la profession agricole pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les études relatives à la révision simplifiée du plan d'occupation des sols, conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, selon les modalités suivantes :
 - mise à disposition du public en mairie d'un dossier de révision simplifiée lui permettant de prendre connaissance du déroulement des études et de l'avancement du projet,
 - exposition sous forme de panneaux d'exposition du projet
 - mise à disposition registre permettant à chacun de communiquer ses remarques ;

à l'issu de cette concertation, le Maire en présentera le bilan devant le conseil municipal qui en délibérera.

Article 3. de charger un cabinet d'urbanisme, spécialisé en urbanisme, de la réalisation des études nécessaires à la révision simplifiée du plan d'occupation des sols.

Article 4. de donner une autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à l'élaboration de la révision simplifiée du plan d'occupation des sols.

Article 5. de donner tout pouvoir au Maire, en application de l'article L.123-8-3^{ème} alinéa du code de l'urbanisme, pour recueillir l'avis de tout organisme ou association compétents en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'environnement

d'architecture d'habitat et de déplacements au cours de la révision simplifiée du plan d'occupation des sols.

Article 6. de solliciter de l'Etat, conformément au décret n° 83-1122 du 22 décembre 1983, et dans les conditions définies aux articles L.1614-1 et L.1614-3 du Code Général des Collectivités Territoriales afin qu'une dotation soit allouée pour compenser une partie des frais matériels et d'études nécessaires à la révision d'urgence du PLU.

DIT que:

Article 7. les dépenses afférentes destinées au financement des dépenses seront inscrites au budget de l'exercice considéré.

Article 8. conformément à l'article R.123-25 du code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et d'une parution en caractères apparents dans la rubrique « annonces légales » d'un journal diffusé dans le département.

Article 9. conformément à l'article R 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération produira ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités prévues au premier alinéa dudit article, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Article 10. conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- au Sous-Préfet de Provins.

les services de l'Etat étant associés à la procédure de révision simplifiée du plan d'occupation des sols,

- au Président du Conseil Régional,
- au Président du Conseil Général,
- au Président du Syndicat Intercommunal à la Carte (SIAC du Pays Bassée-Montois
- aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine et Marne, de la Chambre des Métiers de Montereau et de la Chambre d'Agriculture de Melun.

qui seront consultés à leur demande au cours de l'élaboration du projet de révision simplifiée du plan d'occupation des sols, en application des dispositions de l'article L 123-8 – premier alinéa – du code de l'urbanisme.

Le conseil accepte l'offre du Cabinet CDHU pour la révision simplifiée du POS pour la somme de 4 126.20 € TTC.

Il autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire. Délibération prise à l'unanimité.

AGRENABA:

Le Maire informe l'assemblée de la création d'une association Loi 1901 pour la gestion de la future réserve naturelle (39 ha sur la commune des Ormes).

Cette association nommée AGRENABA demande une participation financière de 1,25 € par hectare à chaque commune.

Le Conseil municipal vote une subvention de 50 € à l'association AGRENABA à compter de 2004.

Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

POUR: 10 CONTRE: 0 ABSTENTIONS: 04

Réserve naturelle : Mise en place d'une signalétique

ABSTENTIONS: 10 CONTRE: 2 POUR: 2

Natura 2000:

Suite au projet de désignation « de la Bassée et des plaines adjacentes » en zone de protection spéciale (ZPS) au titre de la directive communautaire « OISEAUX ».

Le Maire expose le projet,

Après en avoir délibéré, le conseil décide de rendre un avis défavorable aux motifs suivants :

 trop de contraintes: Grands Lacs de Seine, Natura 2000, ZPS, réserve de la Bassée...

CONTRE: 0

POUR: 11

ABSTENTIONS: 3

Bail agricole:

Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier de Monsieur Thierry LEROY concernant la reprise du bail de ses parents suite à la cessation de leur activité.

Le Conseil donne un avis favorable, le bail sera modifié en conséquence par Maître BELLOT à Bray-sur-Seine sans aucune autre modification.

Le Maire est autorisé à signer les actes à intervenir.

Délibération prise à l'unanimité.

Dissolution du SIAC:

Vu l'article L.5212-33 du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi d'orientation n° 95-115 en date du 4 février 1995 pour l'aménagement et le développement du territoire,

Vu la loi d'orientation n° 99-533 du 25 juin 1999 pour l'aménagement et le développement durable du territoire,

Vu la loi nº 2003-590 du 2 juillet 2003 relative à l'urbanisme et l'habitat,

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu l'avis en date du 27 février 1997 émis par les membres de la commission départementale de la coopération intercommunale,

Vu l'arrêté préfectoral DFEAD-3B-97 n° 40 portant délimitation du périmètre du Pays Bassée-Montois,

Vu l'arrêté préfectoral DFEAD-3B-98 n° 122 autorisant la création du Syndicat Intercommunal A la Carte du Pays Bassée-Montois,

Vu la délibération du 13 octobre 2004 du Conseil syndical Intercommunal du Pays Bassée Montois sollicitant l'arrêté de dissolution du Syndicat Intercommunal du Pays Bassée Montois auprès du préfet.

Entendu le Maire,

Le Conseil municipal de la commune des Ormes-sur-Voulzie, réuni le 22 octobre 2004, à 20 heures décide :

- de demander la dissolution du Syndicat Intercommunal A la Carte du Pays Bassée-Montois au Préfet,
- de rependre les compétences du Syndicat Intercommunal A la Carte du Pays Bassée-Montois dans l'attente de la réorganisation de celles-ci entre le niveau communal et intercommunal,
- d'autoriser le Président à procéder à la vente des actifs du Syndicat Intercommunal A la Carte du Pays Bassée-Montois.

Délibération prise par 13 voix POUR, 1 ABSTENTION.

Contrat Rural:

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur VERNET, adjoint au Maire chargé des travaux,

Considérant la délibération concernant le même objet,

Après en avoir délibéré,

Décidé de représenter la demande de subvention en vue de l'aménagement d'un terrain de loisirs dans les mêmes conditions que la demande initiale reprise ci-dessous.

Demande de subvention (Aménagement d'un terrain de loisirs)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par circulaires conjointes de Messieurs les Présidents du Conseil Général de Seine et Marne et du Conseil Régional d'Ile de France, en date du 28 février 1983, a été mise une procédure dite des « contrats ruraux », ayant pour objet d'aider les communes de moins de 1 000 habitants à résoudre leurs problèmes d'aménagement et d'équipement.

Il a été procédé à un examen approfondi de la situation de la Commune et de ses divers besoins, en liaison avec :

- Le Représentant du Conseil Général de Seine et Marne, M. VARNEY,
- Le Représentant du Conseil Régional d'Ile de France, M. FANCHINI,
- Le Cabinet d'Architectes O. RIOTTE & A. HERAULT, M. RIOTTE.

Il apparaît souhaitable d'élaborer un dossier de Contrat Rural pour un montant HT de 307 891.85 € HT.

Le contrat comportera les opérations suivantes :

1) Aménagements extérieurs

164 506.10 €

2) Construction d'un vestiaire sportif

96 056.05 €

3) Equipements de détente et de loisirs

47 329.70 €

307 891.85 €

Le financement de ce contrat sera le suivant :

- 1) Subvention de la Région Ile de France 45 % 135 000.00 €
- 2) Subvention du Département de Seine et Marne 35 % 105 000.00 €
- 3) Autofinancement sur emprunts

67 891.85 €

4) T.V.A. sur emprunts

60 346.80 €

L'Echéancier de réalisation des opérations après signature du contrat sera le suivant :

- 1ère année : aménagements extérieurs
- 2^{ème} année : vestiaire et équipements.

Après avoir délibéré, le conseil municipal APPROUVE le programme d'opérations présenté pour un montant total HT de 307 891.85 € ainsi que son plan de financement, S'ENGAGE à réaliser le contrat dans un délai maximum de CINQ ans à compter de la date de signature du contrat et selon l'échéancier prévu, DÉCIDE de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un contrat rural, sur les bases du plan de financement exposé, S'ENGAGE à prendre en charge les dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations du contrat, S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par le Conseil Général et le Conseil Régional, S'ENGAGE à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,

Classe péniche:

Considérant que les élèves de CM partiront en mai 2005 en classe de découverte, Le Conseil municipal en confie l'organisation à la Communauté de Communes du Canton de Bray-sur-Seine, prend en charge la moitié de la dépense et fixe la participation des familles à 135 € par enfant partant. Pour les enfants domiciliés hors canton de Bray, la commune prend en charge la totalité de la dépense, la participation des familles sera identique.

Modifications budgétaires :

Le conseil vote les modifications suivantes sur :

- le budget 2004 de la Commune (M14):

Dépenses d'investissement article 1021 Opérations financières 000 : 34 199 € Recettes d'investissement article 181 Opérations financières 000 : 34 199 €

- le budget 2004 du service de l'eau (M49):

Dépenses d'investissement article 181 34 199 €

Article 21311 58 259 €

Article 21351 157 594 €

Article 281531 84 236 €

TOTAL 334 288 €

Recettes d'investissement article 21531 215 852 €

Article 281311 58 259 €

Article 281351 25 978 €

Article 281531 34 199 €

TOTAL 334 288 €

Délibération prise à l'unanimité.

Informations générales :

- ◆ Le Maire informe le conseil du courrier de Madame Catherine SANCHEZ en date du 26 août 2004 annonçant sa démission en tant que conseillère municipale pour des raisons d'ordre purement familial. Il précise qu'il s'est longuement entretenu avec Madame SANCHEZ et que sa décision n'est absolument pas liée à des motifs afférents au conseil municipal.
- Une personne a émis une demande d'autorisation de vente ambulante (crêpes, gaufres...). Le conseil donne un avis favorable.
- Il est confirmé que la cotisation de base du Pays Bassée-Montois pour 2004 est bien passée de 2 € à 3.35 €.
- Lettre de M. SATIAT concernant d'éventuelles fermetures de bureaux de POSTE. (en attente de la réponse de Monsieur le Directeur départemental de LA POSTE).
- Réunion « Grands Lacs de Seine » le mardi 14 décembre 2004 de 9 heures à 12 heures 30 à Bray.
- Un jeune sera accueilli pour des travaux d'intérêt général.
- * Commerce de proximité : une proposition de restaurant (routier) a été reçue. Madame BOISSY précise que le projet de commerce suit son cours comme il avait été conçu.

Remarque : un supermarché ALDI va voir le jour à Bray-sur-Seine.

- * Madame BOISSY donne quelques informations sur la comptabilité 2004 actuellement excédentaire sur l'exercice 2004. Il convient de commencer à réfléchir au budget 2005.
- Chemins communaux disparus : un premier contact a été pris.
- Future station d'épuration : des réunions et visites ont eu lieu, notamment sur le traitement des « boues ».
- Vitraux de l'église, le nouveau vitrail à l'ouest a été choisi.
- Noël des enfants de l'école : Dimanche 12 décembre 2004. Il est fait remarque du choix un peu gênant du dimanche.
- Repas des retraités : Dimanche 05 décembre 2004.

- Distribution des colis de fin d'année le 18 décembre 2004. Remerciements à Madame LOPEZ pour la conservation des colis.
- Vœux du Maire le 16 janvier 2005.
- Monsieur Eric de NATALE est remercié pour son aide à l'édition du Journal municipal.
- Courrier de Monsieur Jacqui MAURY présentant sa démission du conseil municipal en raison de gros problèmes familiaux et de critiques qui lui paraissent injustifiées concernant la gestion des salles et l'organisation fêtes/école. Monsieur VITU aurait souhaité une date d'effet au 31/12/04. Cette démission sera transmise en préfecture pour suite à donner.
- Monsieur VERNET précise que :
 - l'ADSL serait connecté. Affaire à suivre.
 - Le clocher de l'église est illuminé.
- Monsieur de NATALE informe le conseil :
 - Subventions de 520 € pour travaux sur les berges de la Voulzie.
 - Accueil d'un stagiaire du collège.
- Madame FRANÇOIS annonce qu'un bon d'achat de 20 € a été donné aux 8 élèves titulaires du Brevet des Collèges par le CCAS.

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2004

<u>Etaient présents</u>: Mesdames et Messieurs VERNET Ph., FRANCOIS P., de NATALE G., PICOT M., BOISSY Cl., LOPEZ d'AZEVEDO J., CANZIANI M., MAURY Y.

Etaient absents: Mme SALANSON M. Christine, excusée.

Mme DELCROIX M, excusée, représentée par M. VERNET Philippe.

M.PIONNIER J.J., excusé, représenté par M. de NATALE Guy.

M. GHISLAIN G.

Délégations de fonctions :

Monsieur le Maire expose son intention de déléguer certaines fonctions par arrêté municipal à deux conseillères municipales.

Le conseil municipal vote à bulletins secrets pour l'attribution d'une indemnité réglementaire de 4,12 % de l'indice 1015 à ces deux conseillères, ces deux indemnités entrant dans l'enveloppe globale des indemnités Maire et Adjoints.

Mme PICOT M. votants: 10

OUI: 10

ABST.: 1

Mme FRANÇOIS votants: 10

OUI:9

NON: 1

ABST.:1

Mesdames FRANÇOIS et PICOT percevront à compter du 01/01/2005 l'indemnité correspondante.

COMMISSIONS:

À la suite de la démission de deux conseillers, il convient de revoir la composition des commissions. Le Conseil municipal adopte la nouvelle répartition des commissions comme suit : voir tableaux page 11 et page 12.

SYNDICAT DE L'AUXENCE :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du 29 novembre 2004,

Considérant la nécessité de transformer le Syndicat Intercommunal

d'Études pour l'Aménagement du Bassin de l'Auxence en Syndicat Intercommunal de Travaux et d'Entretien du Bassin de l'Auxence,

Décide à l'unanimité :

- La transformation du Syndicat Intercommunal d'Études pour l'Aménagement du Bassin de l'Auxence en Syndicat Intercommunal de Travaux et d'Entretien du Bassin de l'Auxence.
- Approuve les statuts modifiés de ce Syndicat ;
- Accepte le retrait de la commune de Rampillon de l'ancien Syndicat.

Informations générales:

- <u>Prévention routière</u>: Le Conseil Municipal vote à la prévention routière une subvention de 70 € pour l'année 2005.
- * Assurance DEXIA-SOFCAP (garantie des droits statutaires agents CNRACL): Considérant le rejet des AGF assurances, vu l'impossibilité d'adhérer avant 2006 au contrat proposé par le CDG 77, le Conseil accepte la proposition de DEXIA-SOFCAP en date du 24 novembre 2004. Choix 1: décès, accident du travail, Maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, maternité avec franchise de 15 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire, pour un taux de 6,75 % à compter du 01-01-2005. La présente décision sera notifiée à DEXIA-SOFCAP par lettre recommandée. Le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir. Délibération prise à l'unanimité.
- <u>Bail de chasse</u>: Monsieur VITU expose certains risques concernant le droit de chasse sur les terrains communaux. Il souhaite une réflexion sur un projet de bail. Messieurs MAURY Yannick et VERNET Philippe proposent de s'occuper de cette question.
- Demande en vue d'inscrire la Commune au concours « Rubans du Patrimoine ». Réponse négative.
- Lettre de la CGT concernant les coupures d'énergie aux personnes en difficultés pour nonpaiement. Réponse négative.
- Informations sur le conseil d'école du 22/10/2004. Le conseil est informé des dates à retenir :
 - carnaval le 19/03/2005
 - Prévention routière les 29/03/2005 01/04/2005 et 04/04/2005.
 - Fête de l'école le 25/06/2005.
- Villes et villages fleuris : remise des prix le 18/12/2004 à 15 heures au Mée sur Seine.
- Distribution des colis de Noël le 18/12/2004 à partir de 9 heures.
- Distribution à la Maison de Retraite le 20/12/2004.
- Vœux du Maire le 16/01/2005.

Informations de M. VERNET

- La commission de sécurité a émis un avis favorable sur le PC Commerce.
- Visite obligatoire de la commission d'accessibilité.

Travaux prévus:

- Plafond de la Salle Polyvalente
- Chauffage de l'église
- Illumination de l'église
- Alimentation électrique du presbytère.
- Pour la poste, il convient d'attendre.
- <u>Informations de Mme BOISSY</u>: En ce qui concerne les taxes communales, la commune des Ormes se place en 22^{ème} position des taux les plus bas parmi les 514 communes de Seine et Marne et en 4^{ème} position dans le canton de Bray-sur-Seine.
- Grands Lacs de Seine: Il est possible que le projet ne s'applique pas à la commune des Ormes.
- Maisons illuminées : Mesdames LOPEZ et PICOT se chargent du « concours » interne.

TABLEAU DES COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSIONS	TRAVAIL DEMANDÉ	Relations avec les
	PROJETS	différentes commissions,
	LISTE NON EXHAUSTIVE	syndicats intercommunaux
		ou extérieurs à la commune.
ENVIRONNEMENT	Prévoir l'embellissement de la commune.	Travaux
Mr de Natale	Fleurs, pelouse, etc	Travaux
Mme Canziani	Prévoir le confort (bancs, poubelles, Etc)	Travaux
Mme Salanson	Prévoir la gestion des bois (plantations, coupes)	Travaux
Mr Maury	Prévoir la gestion des chemins. Prévoir la restauration des routes et de la signalisation.	Travaux DDE— Sécurité nuisances
Mr Pionnier	Prévoir l'entretien des rivières et ruisseaux.	Synd. Voulzie Auxence-Travaux
	Prévoir une politique économique de l'éclairage public (étude des	Synd. Electrification
	solutions). Ordures ménagères.	Sand Ordanas mánas has
TRAVAUX	Entretien courant de la commune.	Synd. Ordures ménagères Environnement-Sécurité Nuisance
Mr Vernet	Planning des priorités.	Environmente Securite i variante
Mr Ghislain	Répondre aux demandes ponctuelles des habitants.	Sécurité nuisances
Mme Delcroix	Projets et études des travaux urgents. Etc	
Mme Picot Mme François	Le personnel communal est sous la responsabilité du Maire-	Environnement
Mr de Natale Mme Boissy	Adjoint et du Maire sauf lors de l'entretien des peupleraies et des bois.	Environnement
URBANISME	Prévoir une révision du POS global pas en fonction des intérêts	DDE
Mr Vernet	personnels.	
Mr Maury	Gère les dossiers des permis de construire.	DDE et habitants
Mme Boissy		
Mr de Natale		
Mr Ghislain		
Mme Lopez		
SECURITE - NUISANCES	Répond aux problèmes spécifiques des habitants.(chiens bruyants,	S/P-le Maire-Gendarmerie
Mr Vitu	bruit divers).	S/F-ie Maire-Gendamiere
Mr Vernet	Etudes des points créant des dangers.	Environnement-travaux
Mr de Natale	Fait des propositions pour résoudre les problèmes.	Inter-commission
Mme Boissy	S'efforce de trouver les textes de Loi correspondant aux	Textes en vigueur- S/P-secrétaire
and the second s	problèmes (feu, etc)	de Mairie.
ASSOCIATIONS ET FETES	Ecoute les réclamations des associations. Prévoir les manifestations suffisamment tôt.	Dialogue avec les associations. Forains-COF
Mme Picot	Gère la Maison des Associations, salle polyvalente et plannings.	Associations communales
Mme Lopez	Reste vigilant sur l'attribut des clés.	Associations communales
Mr Maury	Etudie le problème de l'entretien. (Planning).	En relation avec « le scolaire » et
Mr Vitu		le Maire
	Reste vigilant sur la sécurité.	Travaux & environnement
	Donne son avis sur les décorations du village & propose des idées	Travaux & environnnement
	pour l'améliorer Vérifie la bonne gestion des énergies.	Entreprises concernées.
NFORMATION	Contact les commissions et les associations communales ainsi que	Commissions et associations
Mme François	les membres extérieurs à la commune.	communales et extérieurs divers
Mme Canziani	Prépare le journal municipal ou le flash info (mise en page,	Secrétariat
Mme Delcroix	photocopies).	
Mme Salanson		
Mr Ghislain		
SCOLAIRE	Reste en relation avec les enseignants et les parents d'élèves.	Conseil d'école
Mme François	Propose des projets. Reste vigilant sur l'entretien des locaux.	Travaux & environnement, le Maire.
Mme Canziani	Aceste vignant sur i entretien des locaux.	En relation avec la commission
Mme Lopez		Associations & fêtes et le Maire
FINANCES & suivi du	Prévoit le budget en fonction des études ou projets des	Toutes les commissions,
BUDGET	commissions. Propose des priorités en cas de budget restreint.	perception pour avis. Inter-commissions, le Maire
Ame Boissy	Gestion du secrétariat.	Perception-S/P
Ime Salanson	Assure la gestion des bâtiments communaux.	Assureurs
Ime Delcroix	Prépare les dossiers à soumettre au conseil municipal et au Maire.	Secrétariat-les commissions- le
dues Disast		Maire.
	Participe à l'élaboration de « l'Echo Municipal », donne son avis.	iviairo.
⁄Ir Ghislain	Participe à l'élaboration de « l'Echo Municipal », donne son avis.	wanc.
Mme Picot Mr Ghislain Mr Maury	Participe à l'élaboration de « l'Echo Municipal », donne son avis.	Maire.
⁄Ir Ghislain	Participe à l'élaboration de « l'Echo Municipal », donne son avis.	Maile.

TABLEAU DES COMMISSIONS COMMUNALES (suite)

COMMISSIONS	TRAVAIL DEMANDÉ PROJETS LISTE NON EXHAUSTIVE	Relations avec les différentes commissions, syndicats intercommunaux ou extérieurs à la commune.
APPEL D'OFFRES Mr de Natale Mr Ghislain Mr Vernet Mme Picot Mme Lopez Mme Canziani	Présence indispensable pour nos différents projets lors de L'ouverture des plis.	Avis suivant les cas de la DDE, de la DDAF, ou autres organismes de l'état ou privés.
SABLIERES Mr de Natale Mme Delcroix Mr Ghislain Mr Pionnier	Reste vigilant aux travaux prévus. (Différentes phases). Prévoit une visite annuelle du site pour informer les habitants de la commune et le Conseil Municipal.	Environnement-Sécurité Nuisances Relation avec les sablières de Saint Sauveur.
IMPÔTS Mme Boissy Mme Delcroix Mme Salanson Mr Ghislain Mr Vernet	Présence indispensable, lors des réunions qui sont environ tous les deux ans.	Service des impôts de Provins. (TH, TF & TP).
AGRENABA Mr de Natale Mr Vernet	Reste en relation avec le secrétariat de l'association !	Mairie de Gouaix.
CHAMBRE D'AGRICULTURE Mme Canziani Mme Boissy		
Mr Vitu Mme Boissy Mr de Natale Mr Ghislain	Projet très important, pour notre village. Conçoit des projets inter-communaux.	DDAF et service privé. Les communes concernées.
COMMUNAUTE DE COMMUNES Mr Vitu Mme Lopez	Reste vigilant aux propositions de l'assemblée !	Les communes du Canton.
ORDURES MENAGERES Mme Lopez Mr Pionnier Mr de Natale Mme Picot	Reste vigilant aux propositions de l'assemblée !	Le syndicat responsable.
ELECTRIFICATION Mr Maury Mr Vernet	Reste vigilant aux propositions de l'assemblée !	Le syndicat responsable.
CHAMBRE DES METIERS Mr Ghislain Mr Maury		
VOULZIE & AUXENCE Mr de Natale – Mr de Natale Mr Pionnier – Mme Canziani Mr Maury – Mr Ghislain Mme Picot		•
CCAS Mme François Mme Boissy Mme Delcroix Mme Picot	Organise et distribue les colis des retraités. Règle des problèmes financiers ou sociaux.	

COMMISSION DES FINANCES

LES 4 TAXES

Les données fournies par la Direction Départementale des Impôts font ressortir les renseignements suivants :

Le département de Seine et Marne compte 514 communes dont

- 6 paient plus de 20% de Taxe d'Habitation.
- 16 paient plus de 30% de Foncier Bâti
- 47 paient plus de 70% de Foncier Non Bâti (3 atteignent même 100.40, 101.13 et 104.22%)
- 24 paient plus de 15% de Taxe d'Apprentissage

Les Taxes les + élevées en	n Seine et Marne	Les Ormes su	r Voulzie
Taxe d'Habitation	25.73	T.H.	4.31
Foncier Bâti.	38.52	F.B.	10.70
Foncier Non Bâti	104.22	F.N.B.	26.08
Taxe Professionnelle	28.33	T.P.	5.95

Au niveau Départemental nous arrivons en 22^{ème} position pour les communes les moins taxées.

Au niveau du canton de Bray sur Seine, qui compte 23 communes, nous arrivons en 4ème position.

Nous sommes donc dans une moyenne très raisonnable!

LA COMMISSION DES FINANCES VOUS PRESENTE SES MEILLEURS VŒUX POUR 2005

COMMISSION DE L'URBANISME



TRAVAUX ANNÉE 2004



VERON - GUELLE	DT 0773470300014	06/12/03	Clôture
BRUTH Jean Marc	DT 0773470400001	19/01/04	Mur et portillon
BRUTH Gilles	DT 0773470400002	22/01/04	Clôture
LARRAUFIE Charles	PC 0773470400001	26/01/04	Maison
SELMO Jean Michel	DT 0773470400003	31/01/04	Clôture
BORDMANN José	DT 0773470400004	31/01/04	Velux
AVRON René	DT 0773470400005	07/02/04	Ravalement
THEVENIN Thierry	DT 0773470400006	07/02/04	Piscine
BRUTH Gilles	DT 0773470400007	14/02/04	Clôture
GUILLIER Philippe	DT 0773470400008	10/03/04	Piscine
SCI du Bout de Couture	DT 0773470400009	13/03/04	Garage à vélos
WETZEL Patrick	DT 0773470400010	20/03/04	Clôture
LEGRAIN Jimmy	DT 0773470400011	20/03/04	Clôture
WETZEL Thierry	DT 0773470400012	25/03/04	Préau
MOREAU Charli	DT 0773470400013	03/04/04	Cabanon
EGENDRE Loïc	DT 0773470400014	03/04/04	Clôture et abri
EHOUX Philippe	PC 0773479700014	14/04/04	Modification clôture
VETZEL Patrick	PC 0773470400002	06/05/04	Maison
ERDA Jean	DT 0773470400015	29/05/04	Clôture
ERDA Jean	DT 0773470400016	29/05/04	Modification façade
IBOUCHON Philippe	DT 0773470400017	05/06/04	Clôture
DOUARD Annie	DT 0773470400018	24/06/04	Porte – fenêtre

SAGEP	DT 0773470400019	03/07/04	Baies vitrées
ROCHET Gérald	DT 0773470400020	17/07/04	Velux
PATEYRON Patrick	PC 0773470400003	03/08/04	Maison
GIRARD Xavier	PC 0773470400005	03/08/04	Garage
CHERIFI ALAOUI Mostafa	PC 0773470400004	09/08/04	Maison
BACQUET Daniel	DT 0773470400021	18/08/04	Déplacement d'un velux
WETZEL Patrick	DT 0773470400022	04/09/04	Abri de jardin
LEGENDRE Loïc	DT 0773470400023	11/09/04	Bardage
COCUET Pascal	DT 0773470400024	11/09/04	Fenêtre
PICOT Jean -Pierre	DT 0773470400025	25/09/04	Clôture
COURSIER Sébastien	DT 0773470400026	02/10/04	Clôture
GLAB Nathalie	DT 0773470400027	23/10/04	Réfection bâtiment

Légende : DT Demande de Travaux - PC Permis de Construire



La commission de l'urbanisme souhaite à toutes et à tous une bonne année 2005.

Philippe VERNET



COMMISSION ASSOCIATIONS ET FÊTES

REPAS DES RETRAITÉS:

Le 5 décembre 2004, le « Repas des Retraités » s'est déroulé dans une ambiance très conviviale au son de l'accordéon. Après le déjeuner, un bouquet de fleurs a été offert à chaque femme présente.

Nous espérons que tous ont passé un agréable moment et les remercions d'y avoir fortement contribué.

NOËL DES ENFANTS:

Une fois encore, en ce dimanche 12 décembre, le Père Noël était parmi nous. Après le spectacle « la Sorcière de l'Hiver », il a distribué peluches, jouets et friandises aux enfants qui semblaient ravis.

Il nous a confié avoir été très touché par les dessins et les petits mots qui lui ont été remis et a promis de répondre à chacun.



TOP MOTOS:

Cette année encore, TOP MOTOS a traversé notre commune pour recueillir les jouets que vous avez eu la gentillesse de déposer à la Mairie pour les enfants défavorisés.

Environ 200 motos accompagnaient les camionnettes de ramassage et ce fut un très beau spectacle que de voir tant de bénévoles dévoués à cette cause malgré le froid. Nous remercions tous les habitants de notre village qui ont, comme tous les ans, fait preuve de beaucoup de générosité.

La commission des Associations et Fêtes vous présente Ses meilleurs vœux pour cette année 2005

Notre école

Cette année les quatre classes de notre école se répartissent ainsi:



Classe maternelle Valérie Glancer Tout-petits: 4 Petits: 6 Moyens: 5 Grands: 5



Véronique Piasécki Grande section: 6 CP: 10



Christine Viéville CE1: 17 CE2: 7



Alain Lefèvre CM1: 12 CM2: 17

Soit: 21 élèves en Maternelle 16 en GSM/CP 24 en CE1/CE2 29 en CM1/CM2

Un effectif global de 90 élèves.

Notre école

Cross des ÉCOLES PRIMAIRES Du canton de Bray

Les classes de GSM/CP, CE1/CE2, CM1/CM2 ont participé au cross des Écoles primaires organisé le 14 décembre 2004 à Gouaix par la Communauté de communes du canton de Bray sur Seine.













Chacun a donné le maximum à la course et à la corde.





Nous ne manquerons pas de vous tenir informés du palmarès dès qu'il sera en notre possession.

BONNE ANNÉE 2005 À TOUS.

LES JARDINS DE LA VOULZIE

MAISON DE RETRAITE

CHALLENGE DES MAISONS DE RETRAITE

Le 17 septembre 2004, Joël, animateur de la maison de retraite, organisait le cinquième challenge inter-maisons de retraite et résidences.

Une épreuve à laquelle participaient les pensionnaires de 7 établissements, 110 participants et responsables.

Tirs aux buts, jeu de quilles, jeu de massacre, jeu de pétanque, épreuve d'adresse se succédèrent. Après les premières éliminations tous se retrouvèrent autour d'un repas réalisé par l'association « les Jardins de la Voulzie ». Au son de l'accordéon tous se restaurèrent et c'est par une tombola où chaque pensionnaire reçu un lot que le repas s'acheva.

Les jeux reprirent jusqu'à la finale et la remise des coupes et médailles aux lauréats par Messieurs Satiat et Vitu. Voici le classement : 1. maison de retraite de Bray, 2. résidence de l'Etang Broda de Bray, 3. résidence de l'Hermitage du Raincy, 4. résidence de Longueville, 5. maison de retraite des Ormes, 6. maison de retraite de Donnemarie, 7. maison de retraite de Rozay-en-Brie.

Joël a remercié les sponsors, les membres de l'association et les bénévoles qui ont collaboré à cette journée. Outre le côté challenge, ces rencontres ont pour objectifs de favoriser les échanges entre structures et d'apporter de la chaleur dans le cœur des personnes âgées. A en croire les témoignages d'encouragements recueillis dans le livre d'or, l'objectif semble entièrement atteint.





REPAS A L'HEURE ALSACIENNE

En effet, le mardi 19 octobre 2004, les cuisiniers avaient préparé un repas alsacien. Pour cette occasion le personnel était revêtu de costumes typiques.

Ce repas particulier a demandé beaucoup de recherches et de temps: création de costumes, chants, vins, spécialités, histoire, géographie, etc...

Les résidants ont été ravis de cette belle initiative et après un tel succès, trois autres repas à thème sont prévus pour 2005.

Un grand merci à tous les bénévoles.



LES JARDINS DE LA VOULZIE

(suite)

FÊTES DE NOËL

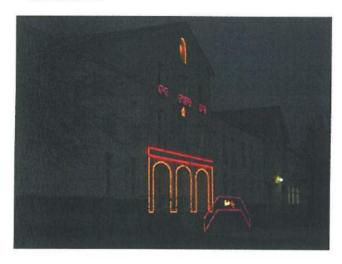
Comme tous les ans, la maison de retraite a fêté dignement Noël.

Les cuisiniers ont apporté tout leur savoir faire dans l'élaboration d'un succulent repas qui réunissait les pensionnaires, le personnel et le conseil d'administration.

Une chanteuse professionnelle, Melle Isabelle Diot anima ce moment privilégié par un récital de chansons d'époque : Milord, mon amant de St Jean, la foule, pour n'en citer que quelques unes. Quelques résidants fredonnaient leurs airs favoris et même d'autres dansaient.

Nous n'attendons pas les fêtes de fin d'année pour apporter chaque jour ce dont les résidants ont le plus besoin, à savoir la chaleur, celle du cœur, mais Noël reste un moment spécial.

Même la résidence a pris un air de fête avec de multiples décorations, que ce soit extérieures et intérieures.



Cette année, le péristyle, repeint, était à l'honneur.

Des guirlandes électriques blanches, rouges et mauves illuminaient la nuit.

Une crèche installée dans le parc était également éclairée.



EN ESPERANT QUE CES DÉCORATIONS VOUS ONT PLU, NOUS SOUHAITONS A TOUS UNE BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2005.

PAGE PRATIQUE

CRÉDIT A LA CONSOMMATION ET RÉDUCTION D'IMPÔTS

Le gouvernement a annoncé une réduction d'impôts de 25 % des intérêts payés en 2004 et en 2005 pour tous les achats à crédit effectués entre le 1^{er} mai 2004 et le 31 mai 2005. (article 2 de la loi n° 2004-804 du 9 Août 2004 relative au soutien à la consommation).



Cette réduction est limitée à un plafond de 150 € par an, au titre des impôts de 2004 et 2005, soit une réduction totale pouvant atteindre 300 € sur 2 ans. Les achats doivent être effectués au plus tard 2 mois après le financement.

Pour en savoir plus : @ www.impots.gouv.fr ou votre centre des impôts de Provins 01.64.60.54.06 ou le serveur Minitel 3615 IRSERVICE ou serveur vocal 08 91 67 10 10

ALLÔ, Service public

Pour toutes questions administratives que vous pourriez vous poser concernant la santé, l'environnement, le logement, l'emploi, le travail, la justice, la consommation, n'hésitez pas, appelez le :

(3939

(0,12 €/mn TTC à partir d'un poste fixe)

Du lundi au vendredi de 8 h à 19 h et le samedi de 9 h à 14 h



MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

www.service-public.fr



IMPORTANT !!!

MEDECIN DE GARDE

Le soir ainsi que le week-end il n'y a plus de médecin de garde dans notre canton. En cas de besoin appelez le 15 ou se rendre directement aux urgences de l'hôpital.

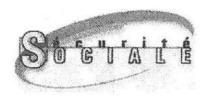
RAPPEL!

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

- LUNDI
- ❖ MERCREDI
- VENDREDI
- SAMEDI

De 9h à 12 h

PAGE SANTÉ



SÉCURITÉ SOCIALE RÉFORME DE L'ASSURANCE MALADIE À compter du 1^{er} janvier 2005

Le parcours coordonné, mode d'emploi :

La réforme de l'assurance-maladie entre en vigueur le 1er janvier 2005. Pas de panique, vous avez six mois pour vous mettre "en règle". Le parcours de santé coordonné sera définitivement lancé le 1er juillet 2005. En revanche, à compter du 1er janvier, l'assurance-maladie remboursera un euro de moins sur chaque consultation.

Principe du parcours coordonné (sous peine d'être moins remboursé) :

- -Tout assuré de plus de 16 ans doit, à compter du 1er janvier 2005 et sous 6 mois (avant le 1er juillet 2005), choisir un médecin traitant (généraliste le plus souvent, ou spécialiste, selon son choix).
- Vous recevrez pour ce faire un document de l'assurance-maladie à faire signer par votre futur médecin traitant et à renvoyer à la caisse d'assurance maladie.
- Vous pouvez changer de médecin traitant à tout moment en le lui signalant ainsi qu'à la caisse d'assurance-maladie par formulaire.
- Ce médecin traitant vous coûtera 20 euros (131.19 F).
- Votre médecin traitant vous orientera, si nécessaire, vers un autre médecin, dit "médecin correspondant". Ce dernier vous coûtera 40 euros (262.38 F) en cas de soin ponctuel et 27 euros (177.11 F) [passera à 28 euros (183.67 F) en 2006] si les soins nécessitent plusieurs consultations, qu'il soit en secteur 1 ou 2 [contre 25 euros (163.99 F) aujourd'hui].

Cas où le médecin traitant peut être contourné:

Tout en étant remboursé normalement (70% par la Sécurité sociale, le reste par la complémentaire santé).

- Certains spécialistes sont consultables directement, sans passer par le médecin traitant: pédiatres (puisque ce sont des généralistes pour les moins de 16 ans), ophtalmologues (pour la prescription et le renouvellement des lunettes et lentilles) et gynécologues (pour "les examens cliniques gynécologiques périodiques", "la prescription et le suivi d'une contraception", "le suivi des grossesses", "l'IVG médicamenteuse"). Le dentiste reste une profession paramédicale (que vous pouvez donc aller consulter librement).
- Idem pour les patients en affection longue durée : vous pouvez alors aller consulter votre spécialiste directement, après avoir constitué un protocole avec le médecin traitant et l'assurance-maladie.
- Lorsque votre médecin traitant est en vacances, c'est son remplaçant qui fait office de médecin traitant.
- Lorsque vous êtes en vacances, vous pouvez consulter un autre médecin et ne paierez pas de supplément.
- En cas d'urgence, si vous consulter un autre médecin, vous ne payez pas non plus de supplément.

Cas où vous décidez de sauter la "case" médecin traitant :

Vous êtes alors : « hors parcours de soin ».

- Il vous en coûtera au maximum 31.72 euros (208.07 F) si vous consultez un spécialiste de secteur 1 (affilié au tarifs de la Sécurité sociale)
- Les spécialistes de secteur 2 ont totale liberté d'honoraires. Dans ce cas, le patient ne sera remboursé par la Sécurité sociale que sur la base de 25 euros (163.99 F) et non de 27 euros (177.11) F.[La Mutualité française a appelé les mutuelles à ne pas prendre en charge les dépassements d'honoraires. Discussions à venir en janvier.
- Vous pouvez aussi décider de ne pas avoir de médecin traitant du tout, vous serez alors moins remboursé par la Sécurité sociale et avoir à payer des dépassements d'honoraires (plafonnés dans une limite de 12,5% du montant de la consultation remboursée par la Sécurité sociale).

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Association Botanique des Ormes

La dernière assemblée générale a permis l'élection du

nouveau bureau:

Présidente: Mme ROCHART Monique Trésorière: Mme CROSSLEY Alison Secrétaire: Mme CONIL Sophie

Diverses activités ont eu lieu en 2004 (technique de greffe, achat de plantes vivaces, vente de fleurs à la brocante, visite de pépinières etc...).

Bienvenue à toute personne intéressée par ces activités et bonne année à tous !



TENNIS DE TABLE

Jeunes et moins jeunes de notre club travaillent avec ténacité afin d'obtenir toujours de bons résultats. Quatre équipes en compétition officielle ont eu des résultats prometteurs. Nos équipes qui se sont retrouvées au niveau vraiment supérieur sont à mi championnat encore invaincues à ce jour.

Notre effectif est en train de grandir puisque plusieurs adhérents viennent encore de s'inscrire. Nous remercions la municipalité de sa subvention qui nous permet d'acheter du matériel pour obtenir ces résultats.

Encore une fois, n'ayez pas peur, rejoignez nous au club.

Meilleurs vœux à tous pour 2005.

L'ATELIER

L'Atelier a organisé le 27 novembre 2004, une vente d'objets réalisés par ses membres. Succès très mitigé!

Nous remercions de sa présence Mme Picot, représentante de la municipalité.



COMITE D'ORGANISATION DES FETES DES ORMES SUR VOULZIF

Siège social:

Mairie

77134 Les Ormes sur Voulzie

Tél: 01 64 01 77 73

Fax: 01 64 01 70 11

E-mail: mairie.ormes-s-voulzie@wanadoo.fr

Voici maintenant plus de 6 ans que notre association a vu le jour. Au cours de ces années, nous avons essayé de vous proposer des manifestations les plus variées possible.

En 2004, par exemple, le COF vous a proposé deux sorties dans des théâtres parisiens. La satisfaction des participants, notamment le 4 décembre dernier, pour voir la pièce de boulevard « Ma fille travaille à Paris » suivi d'un repas au restaurant, nous encourage à renouveler ces soirées.

Nous vous avons également proposé notre rallye VTT et notre dégustation de beaujolais au cours du dernier semestre de l'année. La participation en retrait par rapport aux années précédentes n'a pas empêché les participants de passer de bons moments.

Tous nos remerciements aux bénévoles pour leur disponibilité. Si vous souhaitez vous joindre à eux, n'hésitez pas à nous contacter en vous adressant à la mairie.

Nous comptons sur votre présence lors de nos prochaines festivités :

Le 01 mai 2005 : Grande fête du village,

Championnat de France de boules carrées, Brocante, marché gourmand, fête foraine.

Le 18 juin 2005 : Fête de la musique.

D'autres manifestations seront organisées en cours d'année et vous seront proposées ultérieurement.

Le COF vous présente ses meilleurs voeux pour l'année 2005

AMITI

Amicale des Personnes Âgées et des Retraités

Association Sans But Lucratif de la Loi 1901

Boîte Postale 5

77134 LES ORMES SUR VOULZIE

Meilleurs Vœux pour la nouvelle année 2005

lundi 5 janvier 2005

LES RENCONTRES D'AMITIÉ 2005 - 2006

[*] à la Maison des Associations - Les Ormes sur Voulzie - Téléphone : 01 64 01 74 91 [**] Connaissance du Monde cinéma Rexy, rue du Cdt Genneau à Provins -Téléphone : 0 892 68 06 19

Mardi 11 JANVIER 2005 [**] Jeudi 13 JANVIER 2005 [*]

Jeudi 27 JANVIER 2005 [*]

Mardi 08 FÉVRIER 2005 [**] Jeudi 10 FÉVRIER 2005 [*]

Jeudi 24 FÉVRIER 2005 [*]

Mardi 15 MARS 2005 [**] Jeudi 17 MARS 2005 [*]

Jeudi 31 MARS 2005 [*]

Mardi 12 AVRIL 2005 (**)

Jeudi 14 AVRIL 2005 [*]

Jeudi 28 AVRIL 2005 [*]

Jeudi 12 MAI 2005 [*] Jeudi 26 MAI 2005 [*]

Jeudí 16 JUIN 2005 [*] Jeudi 30 JUIN 2005 [*]

Jeudi 07 JUILLET 2005 [*]

Jeudi 28 JUILLET 2005 [*]

Jeudi 15 SEPTEMBRE 2005 [*] - Rencontres d'Amitié

Jeudi 13 OCTOBRE 2005 [*]

Jeudi 27 OCTOBRE 2005 [*]

Jeudi 10 NOVEMBRE 2005 [*] Jeudi 24 NOVEMBRE 2005 [*]

Jeudi 8 DÉCEMBRE 2005 [*]

Jeudi 15 DÉCEMBRE 2005 [*]

Jeudi 12 JANVIER 2006 [*] Jeudi 26 JANVIER 2006 [*] - Prague Vienne Budapest - Film de Michel Drachoussoff (à 14h30)

- Rencontres d'Amitié - La galette des Rois

- Rencontres d'Amitié

- Québec je t'aime - Film de Louis Panassie (à 14h30)

- Rencontres d'Amitié - Les crêpes

- Rencontres d'Amitié

- Vivre en Chine - Fim de Patrice Fava & Yin Yan (à 14h30)

- Rencontres d'Amitié - Les gaufres

- Rencontres d'Amitié

- Mexique Terre de magie - Film de Daniel Dreux & Jacques Mars

- Rencontres d'Amitié

- Rencontres d'Amitié - Le muguet porte bonheur

- Rencontres d'Amitié

- Rencontres d'Amitié - La brioche

- Rencontres d'Amitié - Les clafoutis

- Rencontres d'Amitié

- Rencontres d'Amitié

- Rencontres d'Amitié

Jeudi 29 SEPTEMBRE 2005 [*] - Rencontres d'Amitié

- Rencontres d'Amitié

Rencontres d'Amitié - Les niflettes

- Rencontres d'Amitié

- Rencontres d'Amitié

- Rencontres d'Amitié

Rencontres d'Amitié - La bûche de Noël

- Rencontres d'Amitié - La galette des Rois

- Rencontres d'Amitié

Les Rencontres d'Amitié ont lieu, le jeudi, deux fois par mois de 13 h 30 à 18 h à la Maison des Associations. Ce sont des moments, de détente, de divertissements, de traditions et d'échanges, agrémentés d'un goûter. Chacun peut y apporter gâteaux et confiseries à partager en commun ou créer la surprise! Secrétaire Mme M.Delahaye Téléphone :01 6401 7963 - Maison des Associations Téléphone : 01 6401 74 91

Pas de rencontres en août, ce sont les vacances !

AMITIÉ

Amicale des Personnes Âgées et des Retraités

Le 28 octobre 2004, les amis du jeudi se sont réunis à la Maison des Associations pour leur repas annuel. Monsieur Gilles Vitu et son épouse ont répondu à notre invitation et toute l'assistance était honorée de leur présence très appréciée.



L'Amicale des Personnes Âgées et des Retraités vous présente ses Meilleurs Vœux de Santé pour la nouvelle année 2005.

UNION DES ANCIENS COMBATTANTS

Comme chaque année, la cérémonie de l'Armistice du 11 novembre de la Guerre 1914/1918 a été commémorée au monument aux morts en présence des membres du Conseil municipal, les fidèles membres de l'Union des Anciens Combattants et du public. Le Président Guy de Natale a lu le discours du 86^{ème} anniversaire suivi de l'Appel aux Morts. Monsieur le Maire, Gilles Vitu, a délivré le message du Ministre délégué des Anciens Combattants Monsieur H. Mékachéra. De cette terrible Guerre, seulement quinze poilus français sont encore vivants. Merci à toutes les personnes qui sont sensibilisées et qui ont témoigné leur reconnaissance par leur présence ou leur pensée.

Pour la première fois cette année, le traditionnel repas annuel organisé par le Bureau de l'Union a été servi à la Maison des Associations dans d'excellentes conditions. Voici deux photos :





Les membres de l'Union des Anciens Combattants et le Bureau vous présentent leurs meilleurs voeux de bonne et heureuse année 2005 et surtout une bonne santé.

ADELAÏDE FITNESS

Nous avons repris l'ensemble de nos activités début septembre avec déjà plus de 110 adhérents, les cours restent inchangés :

Lundi: STEP/Renforcement musculaire
 Lundi: STEP/LIA
 18H30-19H30
 Niveau débutant.
 20H30-21H30
 Niveau confirmé.

• Jeudi: STEP/Renforcement musculaire 18H30-19H30 Niveau

intermédiaire

Samedi: Circuit training 09H30-10H30 Tous niveaux.

1 COURS/SEMAINE	56 €	2 COURS/SEMAINE	86 €	3 COURS /SEMAINE	130 €
-----------------	------	-----------------	------	------------------	-------

ADELAÏDE MUSCULATION

• Vendredi : entraînement individuel et personnalisé.

18H30-20H30

VENDREDI 9	95 €
--------------	------

Nos projets 2005:

- démonstration à la fête du jumelage à BRAY sur SEINE.
- marathon fitness à l'occasion de la fête du village des Ormes sur Voulzie, le 1^{er} Mai 2005.
- 3éme édition de la journée fitness le 22 Mai 2005.
- Participation à la fête de la musique des Ormes sur Voulzie.

Vous pouvez encore nous rejoindre, les inscriptions sont ouvertes toute l'année. Il suffit de vous présenter à l'un des cours, de remplir un bulletin d'inscription ensuite de vous munir d'un certificat médical de non contre indication à la pratique, du règlement correspondant, une bonne paire de baskets, une bouteille d'eau et c'est parti !!!!.



LE GROUPE ADELAÏDE VOUS PRESENTE SES MEILLEURS VŒUX POUR L'ANNÉE
2005

INFORMATIONS GÉNÉRALES

CONCOURS DÉPARTEMENTAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Bravo à notre commune qui s'est maintenue à la quatrième place et a obtenu un bon d'achat de 90 €.

Mr et Mme BOCHET Alfred, Mme GUILLON Sylvie ont été récompensés par une encyclopédie « le potager gourmand » offerte par les jardineries Truffaut.

Ont reçu un diplôme avec « fleur d'honneur »:

- Mr et Mme SALANSON Daniel

Ont reçu un diplôme avec « fleur d'argent » :

- Mr et Mme FASNACH Jean Luc
- Mr et Mme DUARTE Manuel
- Mr et Mme BOISSY Gérard

Ont reçu un diplôme d'encouragement :

- Mr et Mme BOYÉ Bernard
- Mme DELAMOUR Marie Claude
- Mme GASTOUÉ Pascale
- Mme JANOCHA Françoise

Félicitations à tous!

BREVET DES COLLÉGES

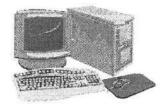
Cette année, nos jeunes ont été particulièrement brillants dans leurs études car 8 d'entre eux ont obtenu leur brevet des collèges.

Un bon d'achat de 20 € leur a été offert par le C.C.A.S. des Ormes.

- > Melle BENARD Cyrielle
- > Mr BONADONNA Baptiste
- ➤ Mr CORDELLE Arnaud
- > Mr FASNACH Laurent

- ➤ Melle LEROY Marion
- ➤ Melle MAURY Solenne
- ➤ Melle RAGEADE Justine
- ➤ Mr SANCHEZ Kévin

COURS D'INFORMATIQUE



L'@ssociation Clair et Net, dispose, à Chalmaison d'une salle informatique avec 23 ordinateurs en réseau. Permanence le vendredi de 20h30 à 23h, soirée club avec connexion A.D.S.L., jeux en réseau, thèmes (gravure, P.A.O, D.A.O, bureautique) ainsi que le samedi matin de 10h à 12h; jeudi, toute la journée formation des écoles au B2i, stages enfants pendant les vacances scolaires. Formation adultes sur rendez-vous en groupe ou à domicile.

Contact et renseignements au 01.64.01.75.89, place de l'église à Chalmaison.

INAUGURATIONS À L'HOPITAL DE PROVINS

Au mois de décembre 2004, l'hôpital de Provins a confirmé son engagement au service de la population avec deux nouvelles activités :

- ✓ Un appareil I.R.M. (appareil d'imagerie par résonance magnétique) qui permet au service d'imagerie médicale d'offrir à la population de la région un panel de prestations complet incluant scanner, radiologie, échographie, ostéodensitométrie, mammographie.
- ✓ Une unité d'hospitalisation en psychiatrie de 25 lits qui accueille des patients qui devaient se rendre au centre hospitalier de Coulommiers situé à 40kms.

URGENCES ASIE

Des milliers de victimes du raz de marée du 26 décembre 2004 ont besoin de vous! Pour envoyer vos dons :

- Fédération internationale de la croix rouge : Séisme Asie, BP 100, 75008 Paris, www.croix-rouge.fr.
- Secours populaire français: BP 3303, 75123 Paris Cedex 03. www.secours-populaire.asso.fr.
- Secours catholique-Caritas France: Séisme Asie du Sud, BP 455, 75007 Paris, www.secours-catholique.asso.fr.
- Unicef: Urgence séisme Asie du Sud, BP 600, 75006 Paris, www.unicef.asso.fr.
- Fondation de France : Solidarité Asie du Sud, BP 22, 75008 Paris, www.fdf.org.
- Action contre la faim : 4 rue Niepce, libre réponse 64, 731, 75681 Paris Cedex, www.actioncontrelafaim.org.

CAISSE DEPARTEMENTALE d'AIDE AU LOGEMENT



de SEINE ET MARNE

C.A.D.A.L.

La CAISSE DEPARTEMENTALE D'AIDE AU LOGEMENT de Seine et Marne, "C.A.D.A.L." crée et financée par le Conseil Général de Seine et Marne, propose des PRETS COMPLEMENTAIRES pour aider au financement de l'ACCESSION A LA PROPRIETE ou à la RENOVATION ou à l'EXTENSION d'une construction existante dont le demandeur est propriétaire.

Certaines conditions sont demandées pour pouvoir bénéficier de ces prêts :

- L'habitation doit se situer en Seine et Marne et doit constituer la résidence principale du demandeur,
- Le demandeur doit résider ou exercer une activité en Seine et Marne depuis au moins 2 ans ou être muté en Seine et Marne ou s'y installer pour sa retraite,
- Un prêt peut également être consenti aux personnes ne résidant pas en Seine et Marne et désirant acquérir une habitation de plus de 20 ans avec travaux de mise aux normes minimales d'habitabilité.
- Le demandeur ne doit pas être déjà propriétaire d'un bien immobilier (sauf bien en vente et opération « Amélioration)
- Sont appliqués, le barème de ressources P.A.S. (Prêt à l'accession sociale) et un barème maximal d'opération établis selon la situation familiale du demandeur.

MONTANT DES PRETS

<u>Construction et acquisition</u>: de 5 500 à 10 000 € (suivant la situation de famille) (ex. :5 500 € pour une personne seule et 10 000 € pour un ménage avec 5 enfants)

Agrandissement:

36 % du coût total des travaux :

Prêts de 1 500 à 10 000 €.

Amélioration:

sur devis supérieur à 4 000 €, environ 36 % du coût total des travaux :

Prêts de 1 500 à 5 500 €.

TAUX D'INTERET

2.50 %

DUREE DE REMBOURSEMENT

3 - 5 - 7 ou 10 ans suivant la nature du projet.

Pour en savoir plus :

C.A.D.A.L.

Hôtel du Département

77010 MELUN CEDEX

■ 01.64.14.73.90 ou 91 4 01.64.14.73.97 cadal77@wanadoo.fr



ÉTAT CIVIL 2004

NAISSANCES



PERRIN Camille Sandrine Catherine HEURTEVENT Alexia Christiane Alexandrine COURSIER Gwendoline Caroline Mireille Laëtitia SAINTPAUL Kinzy Linsay Patricia GARNIER Pierre Jacques Gérard 14 février 2004 18 mars 2004 10 mai 2004 14 mai 2004 20 juillet 2004

MARIAGES

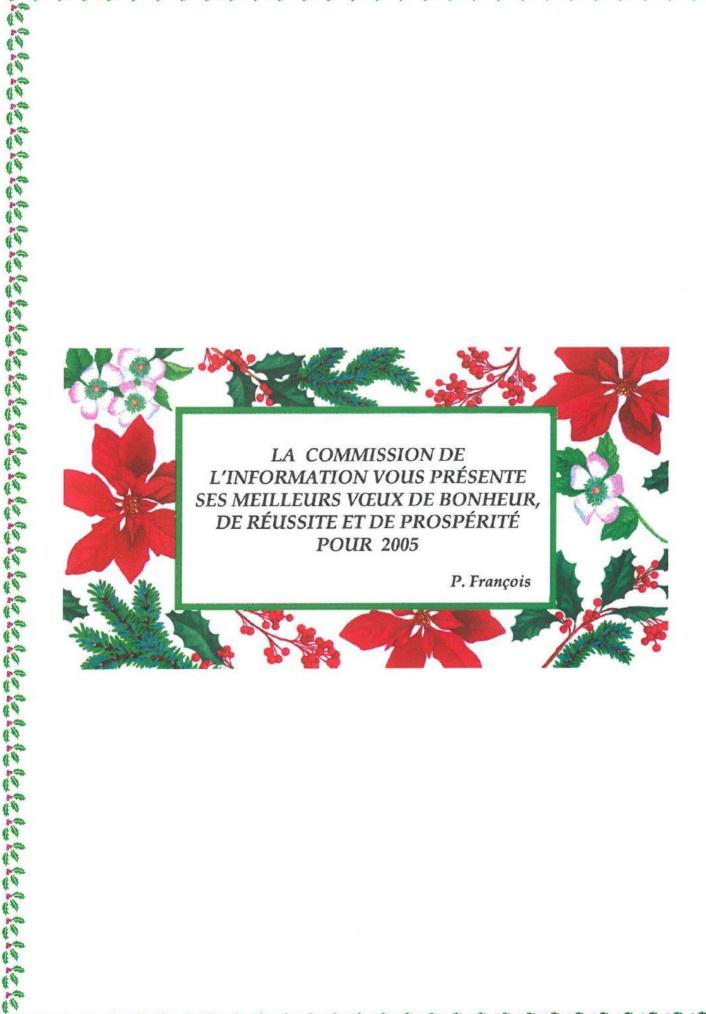


PICOT Jean-Pierre Albert GAMBA Monique Francine Lucie 05 juin 2004 AMRANI Ahmed LEROY Emilie Pascale 12 juin 2004 POULY Didier Pierre Antoine BARBARA Maria Léonor 26 juin 2004 **DUPONT Morgan Alain** PIONNIER Emilie Céline 10 juillet 2004 CASTAGNO Yannick Bernard RIOU Gwenaëlle Marceline 17 juillet 2004 PRUNIER Thierry Jean-Louis PICOT Natacha Marie Lydia 11 septembre 2004 PORET Sylvain Gérald **GALLOY Carole Annette** 30 octobre 2004

DÉCÈS



PUJOL Daniel Louis	14 janvier 2004
DULAC Marcelle Yvonne Veuve GENTE	16 janvier 2004
MERY Fontanie Estelle Veuve GILARDET	27 janvier 2004
HALALCHI Louise Veuve BELL	04 février 2004
ARAZAR Irène Henriette Veuve SANCHEZ	08 février 2004
MORGAN Betty Veuve HYDE	16 février 2004
RICHEUX France Mireille Epouse TANNÉ	26 février 2004
PICHOT Georges Eugène	04 mars 2004
HAMEL Roger Désiré	05 mars 2004
LE ROUX Jeanne Marie Veuve ROY	14 mars 2004
GOUIN Jean Albert	20 mars 2004
DUFOUR Raymonde Yvonne	15 avril 2004
PUPIN Jean- Pierre	23 avril 2004
BARTHEL Marie Jeanne Veuve DUHAYER	11 mai 2004
LOMBARD Yvette Madeleine Juliette Veuve ROMEI	14 mai 2004
MAHÉ Marie-Anne Veuve ULLIAC	24 juin 2004
DELAMOUR Roger Maurice	02 juillet 2004
HAMBERT Marie Louise Marcelle	02 juillet 2004
GROSSIR René Roger	28 juillet 2004
LOMBARD Elise Victorine Veuve COUTROT	11 août 2004
PÉRÈS Henriette Veuve DODO	24 août 2004
MOULIN Jean Charles	27 août 2004
TONDU Lucienne Paulette Veuve BIGOT	03 septembre 2004
BISSON Jocelyne Solange	04 septembre 2004
ISNARD Madeleine Marcelle Veuve MAGAUD	04 septembre 2004
LAGARDE Madeleine Sylvanie Veuve GASTY	26 septembre 2004
ROUX Robert Séverin Léon	05 octobre 2004
OZERÉE Germaine Julienne	13 octobre 2004
VASSEUR Colette Eugénie Epouse MONGUERET	14 octobre 2004
PUTHOSTE Emilienne Lucienne Divorcée DUPIN	17 octobre 2004
FINET Emilienne Veuve GUIBERT	17 octobre 2004
GRADELET France Eva Veuve LASNIER	18 octobre 2004
JULLIAT Gilberte Aimée	22 octobre 2004
TEYSSONNIER Solange Emilienne Veuve CAPELLINI	27 octobre 2004
CLAUSE Monique Jeanne-Marie Veuve SAINT-MARD	04 novembre 2004
KERHERVÉ Marie Henriette Veuve GUAY	08 novembre 2004
BARAT Andrée	19 novembre 2004
MEUNIER Jacques Lucien	02décembre 2004
ROUFFINET Roger René	10 décembre 2004
LAFOLIE Jean	28 décembre 2004



named and an anamanamanamanamanaman